

<https://pierre-alainmillet.fr/punaises-de-lit-les-bailleurs>



# **punaises de litâ€¦ les bailleurs réunis par la ville**

- Logement -

Date de mise en ligne : jeudi 23 octobre 2014

---

**Copyright © Blog Vénissian de Pierre-Alain Millet - Tous droits réservés**

---

**Comme annoncé, j'ai reçu ce jeudi les bailleurs de la ville pour faire le point sur les punaises, le niveau d'infestation et les actions conduites par chacun. L'objectif était bien sûr de favoriser une approche commune d'un problème qui devient sans doute un problème de santé publique. Elle a été de ce point de vue utile avec un accord pour un travail commun piloté par l'organisme des bailleurs du Rhône, ABC HLM.**

D'abord, je dois remercier les nombreux participants, tous les bailleurs présents sur Vénissieux étaient représentés, et même un bailleur de Villeurbanne qui avait appris l'organisation de cette réunion.

Le tour de table a permis de confirmer

- la grande diversité de situation de chaque groupe de logements, avec des quartiers sans aucune infestation, et des immeubles très fortement infestés. Visiblement, deux quartiers semblent les plus touchés, Couloud/Komarov et Thorez.
- la grande diversité des plans d'action des bailleurs, certains étant plutôt dans l'observation, d'autres dans la réaction à un petit nombre de signalement, certains au contraire dans la recherche plus large d'infestation avec quelques traitements généralisés à une allée
- la grande diversité des modes de prise en charge et des coûts de traitement qui vont de 150 à 800€ !
- un protocole de traitement qui est proche avec quelques différences, un bailleur complétant le traitement chimique par un traitement thermique, certains demandant au prestataire de prendre en charge la gestion des déchets, d'autres prenant en charge la relation avec le locataire et ne faisant intervenir le prestataire que pour le traitement chimique lui-même
- l'importance de l'engagement du locataire, sans quoi aucun traitement ne peut être efficace,
- la difficulté de comprendre comment se propage l'infestation. Certains bailleurs constatant par exemple plutôt une propagation « horizontale » entre appartements du même niveau, tandis que d'autres évoquent plutôt les relations de connaissance entre voisins. On sait que la punaise est d'abord transportée par les humains, mais peut aussi se déplacer sur quelques dizaines de mètres pour trouver sa nourriture

La discussion très riche a permis de dégager un accord de principe sur quelques idées qui doivent être travaillées dans les semaines qui viennent

1. une communication commune des bailleurs, portant à la fois sur l'explication du mode de vie des punaises, pour sensibiliser les habitants, les alerter sur les règles pour limiter la propagation, les informer sur le protocole de traitement efficace – combattre la culpabilisation qui peut conduire certains locataires à ne pas signaler leur situation
2. l'organisation d'une semaine de sensibilisation et diagnostic début 2015, aidant à avoir une cartographie plus complète de l'infestation
3. un travail de formation des agents des bailleurs pour aider à l'explication et l'accompagnement des locataires concernés
4. un travail pour établir un cahier des charges type que chaque bailleur pourrait utiliser pour choisir le prestataire, permettant d'avoir un protocole de traitement homogène sur toute la ville (qui pourrait d'ailleurs devenir une démarche d'agglomération)

La question de la prise en charge est plus difficile compte tenu des situations très différentes entre bailleurs. Les deux plus grands bailleurs publics suivent la position légale qui met à la charge du locataire, même s'ils accompagnent le travail par leurs agents. Un bailleur prend en charge totalement la prestation. Le sujet

reste donc en discussion.

De son côté, la ville contribue au travail

- avec son service d'hygiène qui suit déjà de nombreux cas, et qui apportera son expertise à ABC HLM pour le travail de communication et de définition d'un protocole commun
- avec ses outils de cartographie pour étudier les données fournies par les bailleurs et aider à mieux connaître la propagation
- en contribuant à la communication sur ce sujet qui préoccupe de nombreux Vénissiens (site internet, Expression –)
- en suivant la réglementation qui peut évoluer compte tenu de l'ampleur de l'infestation dans de nombreuses villes. Des articles de presse récents évoquent l'important travail réalisé à Paris, et le cas extrême de la ville de Nantes, contrainte de fermer 200 logements pour un traitement lourd.

Car ce qui ressort en conclusion, c'est qu'il faut agir le plus vite possible, car l'infestation peut devenir presque impossible à combattre quand les punaises se sont installées dans les interstices les plus fins des murs, ce qui peut conduire à arracher les tapisseries, gratter les enduits – et imposer presque, comme à Nantes, de reloger les personnes pendant un tel traitement lourd

Malheureusement, il semble que pour l'instant, l'Agence Régionale de Santé refuse de considérer la punaise comme un problème de santé publique. Leur argument est que tout le monde n'est pas sensible aux piqûres, contrairement par exemple à la mouche Tsétsé ou au moustique du tigre – Il faut regarder la valeur juridique de cet argument, car, que je sache, tout le monde heureusement n'attrape pas la grippe, ce qui n'empêche pas de financer des actions de vaccination !